

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du Jeudi 25 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Blanzay dûment convoqué, le 18 avril 2024, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle SURREAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Quorum : 8

Présents : Mrs CORDEAU Jean-François, GUILLET Noël, PRADEL Stéphane, PROVOST Jean-Claude, ROUSSEAU James, THOMAS Stéphane, TRIQUET David et Mmes AUTET Gwénaëlle, DOUX Annie, MORINEAU Émilie, PETIT Mélissa, SURREAUX Isabelle et THOMAS Nadia

Absents : Mrs DENIS-PERRIERE Cyrille et LEROYER Clément

Pouvoirs :

Conformément aux dispositions de m'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Secrétaire de séance : Mme DOUX Annie

ORDRE DU JOUR

- Arrêt du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024,
- Délibération n°20240425-01 Fixation de la durée des amortissements pour le budget annexe photovoltaïque
- Délibération n°20240425-02 Maison d'Assistants Maternelles – demande de subventions et démarrage du projet
- Délibération n°20240425-03 Création et suppression d'emplois permanents
- Délibération n°20240425-04 Nouveau tableau des effectifs
- Délibération n°20240425-05 Agence Postale Communale jours et heures d'ouverture
AJOURNÉE
- Délibération n°20240425-06 Voirie travaux 2024
- Délibération n°20240425-07 Subvention exceptionnelle pour l'école

ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2024

Aucune remarque faite par les membres du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

1/ Délibération n° 20240425-01 – Fixation de la durée des amortissements du budget annexe photovoltaïque

VU l'instruction budgétaire M4,

Madame Le Maire rappelle que l'instruction budgétaire M4 précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées, dans le respect des limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Elle rappelle les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques qui seront imputés à l'article 2151 « installations complexes spécialisées » sur le budget rattaché « panneaux photovoltaïques ».

Il convient de fixer une durée d'amortissement pour ces travaux.

Madame Le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à 15 ans pour les travaux susmentionnés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la durée des amortissements de 15 ans pour les travaux susmentionnés.

2/ Délibération n° 20240425-02 – Maison d'Accueil d'Assistants Maternelles – Demande de subvention Fonds Friche

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la visite de Madame la Sous-Préfète, la Commune ne pourra pas bénéficier de la DETR et DSIL mais qu'il faut déposer une demande de subvention fonds friche à la place.

Madame Le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT (en HT) :

Coût de l'opération :	570 479.00 €
Coût des travaux :	413 900.00 €
Syndicat Energies Vienne 25 % :	142 620.00 €
Fonds friche 30 % :	155 486.00 €
ACTIV 1% :	22 300.00 €
CAF :	54 000.00 €
Communauté de Communes du Civraisien en Poitou environ 5%	30 000.00 €
Autofinancement de la Commune 24% :	166 073.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **DONNER** un avis favorable au plan de financement présenté,
- **AUTORISER** Madame Le Maire à **DEPOSER** la demande de subvention au titre du fonds friche.

3/ Délibération n° 20240425-03 – Maison d'd'Accueil d'Assistants Maternelles

Lancement de l'appel d'offre pour la maitrise d'oeuvre

250

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut lancer l'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre pour la Maison d'Accueil d'Assistants Maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **LANCER** l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre,
- **RECOURIR** à la procédure adaptée
- **AUTORISER** Madame Le Maire à engager les procédures de consultation nécessaires,
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4/ Délibération n° 20240425-04 – Création et suppression d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant que dans le cadre d'un avancement de grade, la suppression du poste n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Considérant la nécessité de créer :

- un emploi d' Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de la possibilité d'avancement de grade de l'agent, à compter du 6 janvier 2024,
- un poste d' Agent de Maîtrise Principal à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de la possibilité d'avancement de grade de l'agent, à compter du 3 janvier 2024.

A l'issue de la nomination des agents sur leur nouveau grade, les postes suivants seront donc supprimés du tableau des effectifs à la même date :

- un emploi d'Adjoint Technique, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 6 janvier 2024,
- un emploi d'Agent de Maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 3 janvier 2024.

Le Conseil Municipal **sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE :

- La création à compter du 6 janvier 2024 d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de responsable des ateliers municipaux,
- La suppression à compter du 6 janvier 2024 d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de responsable des ateliers municipaux,

- La création à compter du 3 janvier 2024 d'un emploi permanent au grade de Agent de Maîtrise Principal à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions d'ATSEM,
- La suppression à compter du 3 janvier 2024 d'un emploi permanent au grade d'Agent de Maîtrise à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions d'ATSEM,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

5/ Délibération n° 20240425-05 – Travaux de voirie au lieu-dit La Tourenne

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude PROVOST 1^{er} adjoint et expose qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie supplémentaires au lieu-dit de La Tourenne.

Cela n'est pas prévu dans l'enveloppe avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou qui s'élève à 52 974.64 € TTC, la charge en revient à la Commune pour un fonds de concours d'un montant de 8 830.10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** les travaux supplémentaires de voirie sur le lieu-dit La Tourenne d'un montant de **8 830.10 €**.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents prévus à cet effet.

6/ Délibération n° 20240425-06 – Subvention exceptionnelle pour l'école

Madame Le Maire rappelle lors du Conseil Municipal du 28 mars dernier il a été discuté dans les questions diverses la demande de Mme SIMONNET directrice de l'école de Blanzay demandant la participation de la mairie pour le transport lors de la sortie scolaire du 1^{er} juillet à l'aquarium de la Rochelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **PARTICIPER** au transport pour la sortie scolaire du 1^{er} juillet 2024 à l'aquarium de La Rochelle pour un montant de **1 940 €**.

QUESTIONS DIVERSES

Visite de Madame Pellerin de la DDT

Pour vérifier l'accessibilité de nos bâtiments publics. Quelques aménagements sont à effectuer pour être conforme à la loi.

Cèdres

Les 2 cèdres ont été taillés, le 3^{ème} risquant de devenir dangereux a été abattu.

Achat d'une débroussailleuse électrique avec batteries

Pour le service technique.

Demande d'un administré pour acheter un chemin d'exploitation

Le Conseil Municipal ne souhaite pas le vendre car trop de gêne pour l'accès à d'autres parcelles.

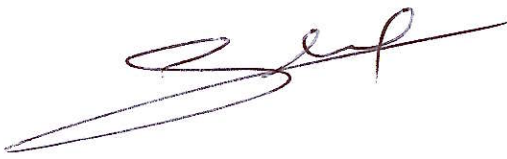
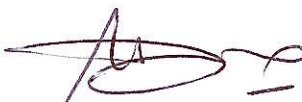
Escales en Scènes – Cie de la Trace

Le vendredi 9 août 2024 à Blanzay.

La séance est levée à 22h50

Prochaine réunion : 23 mai 2024

Blanzay, le 23 mai 2024

Le Maire, Isabelle SURREAUX 	La Secrétaire de séance, Mme Annie DOUX 
--	---

